

Cette annexion ne prendra effet que le premier de juillet prochain (1892).

Détacher de la municipalité scolaire du Sault au Récolet, comté d'Hochelega, les lots Nos. 1 à 99 inclusivement au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault au Récolet, et ériger ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Charles du Bas du Sault."

L'érection ci-dessus ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1892).

Avis public est par le présent donné qu'un examen des candidats pour la charge d'inspecteur des écoles protestantes, aura lieu au département de l'instruction publique, à Québec, à 9 heures A. M., mercredi, le 30e jour de décembre prochain.

Les candidats sont requis d'adresser leurs applications et certificats accompagnés d'un dépôt de six piastres, au secrétaire du comité protestant du Conseil de l'Instruction Publique, Québec.

GÉDEON OUMET,
Surintendant.

Les livres classiques

De temps en temps, les journalistes s'occupent d'éducation, mais la politique les absorbe tellement que malgré toute leur bonne volonté pour cette question vitale, ils ne peuvent attacher toute l'importance qu'elle comporte. Cependant, M. Rouillard, rédacteur de l'*Événement*, trouve le moyen de traiter de temps à autre cet intéressant sujet. Tout dernièrement encore, il écrivait un article très énergique sur l'importance qu'il y a d'employer des livres appropriés aux besoins des élèves qui fréquentent nos écoles.

C'est une question qui n'est pas assez comprise par ceux qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse. Dans l'état actuel des choses, les commissaires ou les instituteurs et institutrices sont libres d'adopter les livres qui leur conviennent, et chacun prend celui dans lequel il a étudié et qui lui va le mieux, sans s'occuper s'il répond aux besoins pédagogiques de sa

classe, et s'il est calqué sur les principes de la pédagogie moderne. La plupart de ces livres manquent complètement de méthode et ne sont que l'application de ce qui se faisait il y a cinquante ans.

Depuis lors tout a marché vers le progrès. Les choses ont changé du tout au tout. Dans ce temps-là on ne s'occupait que du *par cœur*, aujourd'hui, on s'applique à développer l'intelligence des élèves, à leur faire comprendre ce qu'on leur enseigne. Les éducateurs guident leur enseignement sur des principes sûrs, solides, déterminés. Persuadés qu'ils sont, qu'il faut que le *professeur professe*, ils donnent à leurs élèves toutes les explications qu'ils sont susceptibles de comprendre dans une leçon, avant de leur en donner l'application.

Ils savent de plus que le livre n'est qu'un auxiliaire tout secondaire dont la valeur repose dans l'habileté du maître. Imbu de ces idées, aussi justes que pratiques, l'instituteur intelligent et qui connaît sa besogne ne s'en laisse pas imposer par les commissaires ou par d'intéressés spéculateurs qui, pour réaliser des bénéfices sur la vente de leurs livres, les lui envoient au lieu de ceux qu'il demande. Plusieurs libraires propriétaires de certains ouvrages classiques pratiquent cette contrebande anti-pédagogique.

Il est bien vrai que la plupart des livres en usage dans nos écoles ont été approuvés par le Conseil de l'Instruction publique, mais plusieurs ont vieilli et ne sont plus en rapport avec les besoins du jour.

Prenons pour exemple l'*Alphabet*, le livre que l'on met entre les mains des tout petits enfants.

Quels sont ceux qui remplissent le but pour lequel ils sont édités ?

Est-ce l'ancien *Livre des enfants* où les premières phrases à lire sont : *Les couteaux coupent, les épingles piquent !* ou bien cet autre où le premier mot que l'on donne à épeler aux élèves est *base*, mot où la lettre *a* est grave et la lettre *s* se prononce comme *z* ?

L'instituteur intelligent, et qui connaît sa besogne, saura bien choisir parmi les *alphabets* celui qui est basé sur les règles de la vraie